



Commune d'Agneaux

Compte rendu de la séance
du conseil municipal du **17 Juin 2011**

- : - : - : - : - : -

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le décret n°2011-530 du 17 mai 2011 porte convocation des conseils municipaux le vendredi 17 juin afin de désigner les délégués et leurs suppléants, en vue des élections sénatoriales du 25 septembre 2011.

Le conseil municipal d'Agneaux a été convoqué, ce jour à 18 heures, pour désigner les 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants, appelés à participer aux élections sénatoriales du 25 septembre 2011 (article L284 du code électoral).

Monsieur MÉTRAL, président du bureau électoral, a nommé Madame Yolanda TESNIÈRE secrétaire ; les autres membres du bureau sont les 2 membres les plus âgés, et les 2 membres les plus jeunes, du conseil : Madame Michèle DEBONO, Monsieur Jean-Claude LEPAON, Madame Françoise LUAST et Madame Fabienne PICAN.

Madame Françoise BLANCHET, a donné pouvoir à Monsieur Claude DUGUEY, Monsieur Jean-Pierre RUAULT à Monsieur Alain MÉTRAL, Madame Paulette LEMARINIER à Monsieur Alain SEVÈQUE et Madame Josiane MARAIS à Madame Dany DAVID.

Monsieur MÉTRAL procède à l'appel des membres présents, constate que le quorum est atteint, et présente les 3 listes qui ont été déposées et vérifiées par le bureau électoral :

Liste présentée par le groupe AVEC VOUS POUR AGNEAUX

1	MÉTRAL Alain	19, l'Orée du Bois - AGNEAUX	01/01/1940 à SAINT-LO (50)
2	LEGRAND Elisabeth	Chemin du Tailleux - AGNEAUX	09/11/1959 à LA CHAPELLE ENJUGER (50)
3	LEMÉTAYER Jean-Yves	28, Le Bois d'Amont – AGNEAUX	12/03/1951 à SAINT-LO (50)
4	DAVID Dany	36, Rue de l'Île de France – AGNEAUX	01/08/1953 à SAINT-LO (50)
5	LEPAON Jean-Claude	3, Rue des Ardennes – AGNEAUX	05/03/1942 à AVRANCHES (50)
6	LAMAZURE Annick	5, Chemin de Villechien – AGNEAUX	26/03/1949 à REMILLY-SUR-LOZON (50)
7	MADORÉ Michel	10, Rue du Coteau – AGNEAUX	19/09/1947 à SAINT-LO (50)
8	MARAIS Josiane	Chemin du Tailleux – AGNEAUX	18/10/1952 à LA MEAUFFE (50)
9	RUAULT Jean-Pierre	11, Rue de Normandie – AGNEAUX	02/07/1946 à PONT-HÉBERT (50)
10	LEMARIGNER Paulette	13, Le Bois d'Amont – AGNEAUX	03/09/1941 à NAY (50)
11	SÉVÈQUE Alain	5, rue des Lilas – AGNEAUX	27/10/1950 à MAURE DE BRETAGNE (35)
12	LECOT Colette	8, rue du Coteau – AGNEAUX	20/07/1953 à PERCY (50)
13	DELANOË Christian	5, rue de Normandie – AGNEAUX	26/06/1948 à CHERBOURG (50)
14	DEBONO Michèle	4ter, rue de la Banque – AGNEAUX	25/10/1944 à CONSTANTINE (99)
15	BILLORÉ Thierry	16, rue des Géranioms – AGNEAUX	27/03/1949 à PARIS (75)

Liste présentée par le groupe AGNEAUX DIALOGUONS POUR AGIR

1	DUGUEY Claude	14, rue Jean-François Millet - AGNEAUX	13/06/1953 à VILLEDIEU-LES-POELES (50)
2	PICAN Fabienne	13, rue de la Petite Falaise - AGNEAUX	28/08/1962 à VALOGNES (50)
3	CAILLOT Daniel	3, allée des Lauriers – AGNEAUX	01/01/1949 à SAINT-HILLIERS (77)

Liste présentée par le groupe ENSEMBLE POUR AGNEAUX

1	DEPINCE Daniel	32, l'Orée du Bois - AGNEAUX	24/11/1952 à AVRANCHES (50)
2	CORBEAU Jacqueline	12, allée du Comté de Foix - AGNEAUX	15/09/1961 à VERNON (50)
3	HEC Jean-Michel	7, rue de l'Île de France – AGNEAUX	20/02/1950 à COUTANCES (50)
4	LE BRUMAN Eric	20, rue Jacques Prévert – AGNEAUX	03/02/1960 à CARENTAN (50)

La liste *Avec vous pour Agneaux* recueille 19 voix, la liste *Agneaux Dialoguons pour Agir* 4 voix et la liste *Ensemble pour Agneaux* 4 voix.

A l'issue du calcul effectué suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne, et sans panachage ; compte tenu du quotient électoral et du nombre de voix obtenus par chaque liste, Monsieur MÉTRAL présente les résultats :

Sont déclarés élus:

délégués titulaires

délégués suppléants

Liste Avec vous pour Agneaux :

Monsieur Alain MÉTRAL
Madame Élisabeth LEGRAND
Monsieur Jean-Yves LEMÉTAYER
Madame Dany DAVID
Monsieur Jean-Claude LEPAON
Madame Annick LAMAZURE
Monsieur Michel MADORÉ
Madame Josiane MARAIS
Monsieur Jean-Pierre RUAULT
Madame Paulette LEMARINIER
Monsieur Alain SEVÈQUE

Madame Colette LECOT
Monsieur Christian DELANOË
Madame Michèle DEBONO
Monsieur Thierry BILLORE

Liste Agneaux Dialoguons pour Agir :

Monsieur Claude DUGUEY
Madame Fabienne PICAN

Monsieur Daniel CAILLOT

Liste Ensemble pour Agneaux :

Monsieur Daniel DEPINCE
Madame Jacqueline CORBEAU

Toutes les personnes présentes acceptent leur mandat. Les personnes, élues et absentes, seront contactées dans les 24 heures.

Monsieur MÉTRAL déclare le scrutin clos à 18 h30.

- : - : - : - : - : -

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Étaient présents : Alain MÉTRAL, Maire - Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Claude LEPAON, Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE, Alain SÉVEQUE Adjoints, Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORE, Michel BLOT, Daniel CAILLOT, Jacqueline CORBEAU, Michèle DEBONO, Christian DELANOË, Daniel DEPINCÉ, Claude DUGUEY, Jean-Michel HEC, Eric LEBRUMAN, Colette LECOT, Françoise LUAST, Fabienne PICAN, Yolanda TESNIERE, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : Françoise BLANCHET (procuration à Claude DUGUEY), Jean-Pierre RUAULT (procuration à Alain MÉTRAL), Paulette LEMARIGNER (procuration à Alain SÉVEQUE), Josiane MARAIS (procuration à Dany DAVID).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Françoise LUAST**, a été désignée comme secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Madame LUAST

Date de convocation : 10 Juin 2011

Date d'affichage : 27 Juin 2011

L'an deux mille onze, le dix sept juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le dix juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MÉTRAL, Maire.

I. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2011**

Le compte rendu de la réunion du 26 mai 2011 est adopté à l'**unanimité**.

II. **RÉVISION DES TARIFS**

Monsieur BARRÉ présente l'actualisation des tarifs municipaux applicables au 1^{er} septembre 2011. Il propose de suivre l'indice des prix à la consommation, et de relever les tarifs de 2%.

Monsieur LEBRUMAN constate que, certains tarifs de l'école de musique, n'augmentent pas, notamment pour le solfège, à partir du 3^{ème} enfant, et instrument, à partir du 4^{ème} enfant.

Monsieur MÉTRAL précise que le caractère social a été pris en compte pour l'application de certains tarifs.

Monsieur LEBRUMAN observe que les tarifs du columbarium sont inchangés.

Monsieur MÉTRAL note qu'il s'agit d'un oubli qui sera corrigé sur la délibération.

Monsieur LEBRUMAN aurait souhaité que les tarifs du restaurant scolaire soient indexés sur l'augmentation des allocations familiales et non sur l'indice des prix.

Monsieur MÉTRAL relève que l'écart entre les 2 indices est très faible pour un repas.

Monsieur LEMÉTAYER ajoute que les 2 indices peuvent varier, et qu'il est préférable de maintenir la référence à l'indice des prix.

Monsieur BARRÉ souligne l'importance du reste à charge pour la commune.

Monsieur MÉTRAL propose, à l'avenir, de comparer les indices, et de garder l'indice de la CAF, comme garde fou, en cas de dérive importante de l'indice des prix. Il ajoute : « *le reste à charge de la commune est important, il couvre aussi le manque de moyens de certaines familles* ».

A l'issue de ce débat, l'assemblée municipale, compte tenu de l'indice des prix à la consommation, pour mai 2011 et son évolution de 2% sur 1 an, décide, **à l'unanimité**, d'appliquer une augmentation de 2 % aux tarifs municipaux, avec un arrondi comptable pour les tarifs de l'école de Musique, et de la Médiathèque.

III. **APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU P.L.U. (PROCÉDURE SIMPLIFIÉE)**

Monsieur LEMÉTAYER donne lecture de l'argumentaire de la communauté d'agglomération, demandant la modification simplifiée du PLU, en vue de l'aménagement du parc du Flanquet. Il précise que le dossier a été présenté à la commission d'urbanisme du 11 avril dernier.

Monsieur LEBRUMAN demande : « *pourquoi la haie existante doit elle être supprimée ?* »

Monsieur MÉTRAL : « *pour permettre au lotisseur, la communauté d'agglomération, de faire des lots homogènes.* »

Monsieur LEMÉTAYER ajoute : « *initialement, elle constituait un écran pour les habitations, mais depuis, l'acquisition par les riverains de terrains à proximité, ne justifie plus sa préservation.* »

Monsieur LEBRUMAN : « *la hauteur des constructions passe de 10 à 12 mètres ?* »

Monsieur MÉTRAL : « *la destination de certains bâtiments, avec du stockage en hauteur, nécessite de relever l'élévation des constructions.* »

Monsieur DEPINCÉ demande : « *quel sera l'accès à la future zone, sachant que la clinique doit s'installer dans le même secteur ? Connait-on le plan d'implantation des bâtiments sur la zone ?* »

Monsieur MÉTRAL indique que l'accès se fera par la route de Coutances, et le chemin de la Fouquelinière, qui sera élargi. De plus, un giratoire sera créé sur la route de Coutances.

Ces aménagements, dimensionnement de la chaussée, création de trottoir, prendront en compte le projet d'implantation de la clinique.

Monsieur MÉTRAL ajoute que ce dossier, bien que de compétence communautaire, sera, compte tenu de la compétence urbanisme de la commune, présenté au conseil municipal.

Concernant le plan d'implantation, Monsieur LEMÉTAYER précise qu'un plan a été soumis à la commune pour observation. « *Il s'agit d'une simulation, le découpage final dépendra de la demande des futurs acquéreurs ; il sera alors présenté en commission d'urbanisme.* »

Monsieur CAILLOT demande quel sera l'impact de la zone sur la création de la 2x2 voies Saint-Lô, Coutances.

Monsieur MÉTRAL : « *elle passera au nord de la zone, elle n'aura donc pas d'impact. Ce projet de création de la 4 voies, nous semble nécessaire, compte tenu de l'importance du trafic* »

entre Saint-Lô et Coutances ; toutefois, nous n'avons à ce jour, aucune certitude sur le calendrier du Département. »

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la modification n°3 (procédure simplifiée) du Plan Local d'Urbanisme.

IV. C.D.C.I. : FUSION DES E.P.C.I.

Par courrier en date du 31 mai 2011, Monsieur le Préfet a accordé un délai de 3 mois aux collectivités pour se prononcer sur sa proposition de fusion des EPCI, notifiée par courrier du 02 mai 2011.

Monsieur MÉTRAL donne lecture du projet de délibération soumis à l'assemblée et ouvre les débats.

Monsieur DUGUEY estime que, si les communes doivent se prononcer sur la proposition du préfet, les éléments qu'il a en sa possession, ne lui permettent pas de voter, sans avoir connaissance de la position des autres EPCI concernées.

Il ne souhaite donc pas participer au vote.

Monsieur MÉTRAL souligne que, l'assemblée est invitée à prendre acte de la proposition de Monsieur le Préfet de fusionner Saint-Lô Agglomération, avec la communauté de commune de Saint-Jean de Daye et de Saint-Clair sur Elle.

Il expose les autres propositions de rattachements du Préfet, en précisant que certains EPCI, dont Saint-Lô Agglomération, se posent la question de leur dimension, et donc de leur devenir dans la nouvelle recomposition.

Monsieur MÉTRAL rappelle que les regroupements, qui permettent d'obtenir de meilleurs accompagnements financiers, et envisager le développement économique des territoires, sont nécessaires.

Il précise : *« ce soir, on se prononce sur la proposition du Préfet, et au-delà, on considère que si les autres communautés de communes sont intéressées pour nous rejoindre dans un environnement plus solide, on les acceptera. Toutefois, ce regroupement plus étendu, reste aléatoire ; Ceci étant, on ne peut aujourd'hui, refuser le regroupement avec la communauté de l'Elle et de Daye, même si ce n'est qu'une étape à franchir. »*

Monsieur DEPINCÉ demande : *« peut on demander au Préfet de changer sa vision, d'envisager un regroupement plus large dès maintenant ? »*

Monsieur MÉTRAL : *« Le préfet ira au-delà, s'il constate une volonté d'élargir, sinon il tranchera. La réponse des collectivités devra lui parvenir pour le 03 août. »*

Monsieur MÉTRAL rappelle que la décision préfectorale doit intervenir pour le 31 décembre 2013. Les élections auront lieu en mars 2014 ; c'est un conseil provisoire qui gèrera la communauté d'Agglomération élargie entre les 2 dates.

Monsieur DEPINCÉ note que si les intérêts partagés entre les 3 communautés des « Saints » sont nombreux, la réalité du terrain plaide en faveur d'une communauté étendue aux 8 communautés du Pays Saint-Lois.

« Une agglomération au niveau du pays Saint-Lois, visible au niveau national, obtiendrait de meilleures dotations financières, avec 6 millions d'euros supplémentaires ; de plus elle a déjà l'expérience de projets communs. »

Toutefois, Monsieur DEPINCÉ évoque des inquiétudes et interrogations sur un regroupement élargi au Pays Saint-Lois : la tentative avortée il y a 2 ans avec Marigny et Torigni, le maintien des services publics sur l'ensemble du territoire, la disparition de certaines communes, le risque de réduire le personnel des collectivités, les compétences maintenues dans les communes et enfin, le mode de gouvernance avec 138 membres pour le conseil communautaire, et la composition du Bureau Communautaire : 31 personnes pour 99 communes.

Monsieur DEPINCÉ ajoute : « *Comment Agneaux sera-t-il représenté au sein de cette nouvelle collectivité ?* »

Monsieur MÉTRAL rappelle que la loi n'aborde pas le problème de fusions des communes ; même si ici ou là, certaines communes souhaitent se rapprocher.

Monsieur MÉTRAL confirme le maintien de l'ensemble des personnels des collectivités actuelles, en cas de regroupement. Toutefois, les aspects économiques ne pouvant être négligés, la recherche d'économie ne peut être totalement exclue.

Évoquant la gouvernance, Monsieur MÉTRAL constate que le mode de fonctionnement actuel, ne pourra être transposé. Un fonctionnement pyramidal de la base, vers le sommet, sera institué, avec des propositions émanant des commissions de directoire, et la constitution d'une commission de surveillance, qui vérifiera la bonne exécution des orientations.

Le conseil et ses 138 membres ne pourra se réunir, au mieux, que tous les 3 mois ; le Bureau aura un rôle renforcé, mais sa composition n'est pas encore connue.

Monsieur DUGUEY évoque ses inquiétudes sur l'impact du regroupement, et sur l'absence de projet fédérateur, sauf pour l'aspect économique. Par ailleurs, il relève l'exclusion de la commune de Tribehou du projet de regroupement.

Monsieur MÉTRAL explique que la commune de Tribehou, pour des raisons qui lui sont propres, souhaite se rapprocher de Carentan, bien qu'elle n'ait pas aujourd'hui, compte tenu de ses engagements dans la communauté de Daye, la certitude d'aboutir dans sa démarche.

Monsieur CAILLOT se félicite qu'un cadre ait pu être défini pour engager le regroupement.

Monsieur MÉTRAL fait observer que le projet Agglo 21 constitue le cadre économique, qui va motiver l'ensemble des communautés de communes concernées, à se prononcer.

Monsieur DUGUEY déclare que, compte tenu des éléments apportés par le débat, il participe au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable sur le découpage géographique proposé par Monsieur le Préfet de la Manche, fusionnant Saint-Lô Agglomération avec les communautés de communes de Daye et de l'Elle.
- de se prononcer pour l'ouverture à une communauté élargie au pays Saint-Lois, si d'autres communautés de communes, votent leur adhésion à la communauté d'Agglomération.

V. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Question écrite de Monsieur DEPINCÉ pour le groupe « Ensemble Pour Agneaux » :

« *Monsieur le Maire, nous savons que vous avez été destinataire d'un second courrier émanant de la section locale du Parti Socialiste pour l'organisation des primaires les 09 et 16 octobre prochain, demandant la mise à disposition d'un local, pour accueillir ces élections. Nous aimerions connaître la suite que vous souhaitez donner à cette deuxième demande ?* »

Monsieur MÉTRAL : « *La ville de Saint-Lô met à disposition, des locaux adaptés et équipés, pour le canton de Saint-Lô Est. La position géographique d'Agneaux n'étant pas la plus satisfaisante pour accueillir un second bureau, je vais solliciter Monsieur DIGARD pour accueillir également le canton de Saint-Lô ouest. Par ailleurs, nous répondrons à la demande concernant la mise à disposition des listes électorales de la commune. »*

Questions diverses :

Monsieur DEPINCÉ : « *Nous apprenons une fois de plus par Agneaux Contact, des informations sur la Polyclinique de la Manche ? Il est dommage que nous n'ayons pas eu de communication en conseil municipal, avant la publication. »*

Monsieur SEVÈQUE : « *Nous avons eu ces informations juste avant le bouclage d'Agneaux Contact. Ces infos n'ont pas été non plus transmises à notre groupe. Elles nous ont été communiquées, très récemment, par les porteurs du projet, et n'ont subi aucune correction de notre part. »*

Monsieur CAILLOT : « *qu'en est-il de l'implantation du magasin LIDL ? »*

Monsieur MÉTRAL : « *Nous attendons la décision du tribunal administratif, suite au recours déposé contre le permis de construire. »*

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 19 heures 40.

Le Maire,

A. MÉTRAL